



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement: Nord

Question écrite n° 37363

Texte de la question

M Serge Charles attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur les craintes exprimées par l'association des reéducateurs de l'éducation nationale du Nord. Celle-ci, en effet, se pose des questions quant à son avenir puisque de récentes dispositions parues au Bulletin officiel de l'éducation nationale de décembre semblent remettre en cause son existence même. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si ces craintes sont fondées, et, le cas échéant, qu'elles sont les intentions du Gouvernement en ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Les textes auxquels il est fait référence modifient les modalités de la formation et de la certification des maîtres chargés de rééducations psychomotrices et de rééducations psychopédagogiques. Ils ne remettent nullement en cause la fonction et la compétence de ces maîtres, au sein du dispositif de prévention des inadaptations et d'aide aux enfants en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37363

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 857

Réponse publiée le : 11 avril 1988, page 1564